



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE MILLAU GRANDS CAUSSES**
1, place du Beffroi - 12104 MILLAU
Tél 05.65.61.40.20 / Fax 05.65.60.52.39

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché public de services N° F 03 2018 L11

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Vendredi 4 mai 2018 à 11h

1- Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes de Millau Grands Causses
Service de la Commande Publique

Adresse :

1, place du Beffroi
CS 80432 – 12104 Millau Cedex

Téléphone : 05 65 61 40 20

2- Objet du marché

Objet du marché	Acquisition de machines et matériels pour le fablab Millau Grands Causses
Code (s) CPV	42600000-2 ; 42611000-2 ; 42642100-9 ; 42662100-5 ; 42670000-3 ; 42715000-1 ; 42942000-1 ; etc.

3- Références et procédure

Procédure de passation	Procédure adaptée – article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 Le marché à intervenir est un Marché public de fournitures
-------------------------------	--

4- Caractéristiques de la consultation

La consultation à intervenir présentera les caractéristiques suivantes :

Forme de la consultation	Marché public ordinaire de fourniture.
Décomposition du marché	11 lots
Durée de la consultation :	Poin de départ du délai : Ordre de service (ou bon de commande). 4 à 6 semaines à compter de la signature du bon de commande.
Forme juridique de l'attributaire	Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement. Il n'est pas imposé de forme de groupement. Le pouvoir adjudicateur interdit, conformément à l'article 45-V du décret 2016-360 du 25 mars 2016, aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de : - candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, - membres de plusieurs groupements.
Autres dispositions	Sans objet

5- Financement et exécution

Modalités de financement	Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Les crédits émaneront du budget propre de Millau Grands Causses
Personne habilitée :	Monsieur le Président de la Communauté de Communes Millau Grands Causses
Ordonnateur :	Monsieur le Président de la Communauté de Communes Millau Grands Causses
Comptable assignataire des paiements :	Madame la Trésorière générale de Millau Grands Causses
Imputation budgétaire	---

6- Informations techniques

Maître d'œuvre (interne):	Sans objet
Ordonnancement, pilotage et coordination	NON
Contrôle technique	NON
CSPS	NON
Prestations supplémentaires ou alternatives	NON
Visite des lieux / consultation de documents	NON
Variantes autorisées / non autorisées	Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 58 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une offre comportant des variantes. Toutefois, tous les grands principes techniques détaillés dans le CCTP doivent être respectés.

7- Consultation

Dossier de Consultation des Entreprises	<p><u>Retrait par voie papier :</u> Communauté de Communes de Millau Grands Causses Service Commande Publique 1 place du Beffroi CS 8043 – 12104 Millau Cedex</p> <p><u>Retrait par voie électronique :</u> Conformément à l'article 39 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, la personne publique met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : www.e-aveyron.fr Toutefois, le retrait du dossier par la voie électronique n'oblige pas le soumissionnaire à déposer son offre par la même voie. Le dossier de consultation est également téléchargeable sur le site de la Communauté : www.cc-millaugrandscausses.fr, rubrique marchés ou sur demande adressée par mail à commande-publique@cc-millaugrandscausses.fr.</p> <p><u>Pièces constitutives du DCE :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• L'acte d'engagement (A.E.)• Le présent règlement de consultation (RC)• Le cahier des clauses particulières (C.C.P) valant CCAP et CCTP, et ses documents annexés
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> Le bordereau des prix unitaires (BPU). <p><i>Modification de détail au dossier de consultation</i></p> <p>Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.</p>
Renseignements complémentaires	<p><u>Correspondant pour tous renseignements d'ordre administratifs, techniques et visite des sites :</u></p> <p>Communauté de Communes de Millau Grands Causses Service Commande Publique 1 place du Beffroi CS 8043 – 12104 Millau Cedex Tel : 05 65 61 40 20 E-mail : commande-publique@cc-millaugrandscausses.fr</p>

8- Date de remise des offres

Date et heures limites de remise des offres	Date limite de réception des offres : Vendredi 4 mai 2018 à 11H
Durée de validité des offres	90 Jour(s)

9- Modalités de remise des offres

Le dossier sera entièrement rédigé en langue française et les offres seront exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre. Le dossier à remettre par les candidats devra comprendre les pièces suivantes :

Documents liés à la candidature	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de candidature ou Imprimé DC1 ; - Déclaration du candidat ou Imprimé DC2 ; - Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ; - Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ; - Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 51 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 ; - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ; - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux, fournitures ou services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; - Liste des principales références pour des prestations similaires exécutées ou en cours d'exécution au cours des trois dernières années (cinq pour les travaux) indiquant notamment indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
--	--

	- Certificats de qualifications professionnelles ;
Documents liés à l'offre	<ul style="list-style-type: none"> - L'acte d'engagement annexé au présent règlement de la consultation, à compléter, dater et signer ; - Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) valant CCAP et CCTP, et ses documents annexés, dater et signer ; - Le bordereau des prix unitaires par lot (BPU) ; - La note méthodologique permettant le jugement de la valeur technique comprenant notamment les fiches techniques des produits.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées (formulaire DC4) ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant (DC4);
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant (DC4) ;
- les références du compte à créditer (DC4) ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature (DC4).

Conformément à l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai de 8 jours les certificats et attestations prévus.

Conditions d'envoi ou de remise des plis	<p><u>Remise des plis sous support papier :</u> Adresse postale de réception des offres : Objet du marché et mention : Sous la référence « NE PAS OUVRIR » Offre relative à la consultation n ° F 03 2018 L11 – Acquisition de machines et matériels pour le fablab Millau Grands Causses Communauté de Communes de Millau Grands Causses Service de la Commande Publique 1 place du Beffroi CS 8043 – 12104 Millau Cedex</p> <p>ou remise des offres sur site (contre récépissé), à l'adresse indiquée ci-dessus aux horaires d'ouverture de Millau Grands Causses.</p> <p>Horaires d'ouverture de Millau Grands Causses : Du lundi au jeudi : 8H à 12H / 13H30 à 17H30 Le vendredi : 8H à 12H</p> <p><u>Remise des plis par voie dématérialisée :</u> Les candidats peuvent transmettre leur offre par voie dématérialisée sur la plateforme de l'agglo à l'adresse suivante : www.e-aveyron.fr (voir annexe au présent règlement)</p> <p>La remise des plis par voie dématérialisée est préconisée par le pouvoir adjudicateur.</p>
---	--

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite a.pelissou@cc-millaugrandscausses.fr.

Une réponse sera alors adressée, selon les cas, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

10- Négociation

Négociation prévue	OUI
Objet	Le Pouvoir adjudicateur pourra négocier sur tous les éléments de l'offre avec les candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché.
Sélection des candidats admis à négocier	Après une 1re analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats dont l'offre aura été classée dans les 3 premières places, sur la base des critères définis à l'article 11 du présent règlement de consultation. Il peut également se laisser la possibilité de ne pas négocier conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.
Modalités	La négociation se fera par écrit par échanges de courriel. A l'issue de la négociation, les candidats ayant participé à la négociation seront invités à présenter une offre définitive (nouvel acte d'engagement, nouvelle offre de prix, mémoire technique ou toute autre pièce utile à l'appréciation de l'offre). Ces nouvelles offres seront jugées en application des mêmes critères ci-dessous définis. L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

11- Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des propositions :

N°	Critère	Pondération
1	Prix des prestations : Le prix des prestations sera jugé sur la base du DPGF	50 %
2	Valeur technique de l'offre	40 %
3	Délais d'exécution	10 %

Méthode de notation :

Une note sur 20 est donnée à chaque critère puis est pondérée. Le total des notes pondérées de l'ensemble des critères fixe la note finale de l'offre. Cette note permettra le classement des offres.

Pour le **critère Prix**, la méthode de notation retenue est la suivante :

L'offre la plus basse obtient la note maximale de 20/20.

La note attribuée aux autres candidats est calculée comme suit :

(Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre du candidat) X 20

Pour le critère **Valeur technique** : l'offre sera jugée au vu du cadre de mémoire technique qui devra faire apparaître les points énoncés au CCP.

Pour le **critère Délais d'exécution**, la méthode de notation retenue est la suivante :

L'offre la moins disante obtient la note maximale soit 20/20.

La note attribuée aux autres candidats est calculée comme suit :

(délai en semaine de l'offre moins disante / délai en semaines de l'offre du candidat) X 20

Le candidat ayant proposé un délai non cohérent, ni réaliste se verra attribuer une note égale à 0.

12- Voies et délais de recours

Tribunal administratif de Toulouse

68, rue Raymond IV – BP 7007

31068 TOULOUSE Cedex 07

E-mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Tél. : 05 62 73 57 57

Fax : 05 62 73 57 40

Avant la signature du contrat :

Référé précontractuel jusqu'à la date de signature du marché (Article L. 551-1 du code de justice administrative)

Après la signature du contrat :

- Le recours en contestation de validité contractuelle : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées
- Le recours pour excès de pouvoir (Article R. 421-1 du code de justice administrative) : 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée
- Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution ou en l'absence de la publication d'avis, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Article L. 551-13 du code de justice administrative)

A Le.....

L'entrepreneur

Cachet raison sociale et signature de l'entreprise

Annexe au règlement de la consultation en cas de remise des plis par voie électronique :

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : www.e-aveyron.fr

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : format bureautique (ou les candidats transmettront leurs réponses dans des formats fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises).

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (***) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://referencs.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.